



Sur l'ensemble de l'année fiscale 2007, 304.014 Belges n'ont pas rendu leur déclaration fiscale, soit une baisse par rapport à l'année précédente où 344.106 personnes n'avaient pas rendu leur déclaration. © DOMINIQUE RODENBACH.

Parlement / La majorité gagne du temps pour trouver une formule acceptable

Une commission, quand même

LES DÉPUTÉS ont démonté les arguments des experts. Lesquels envisagent de revoir leur position...

Merci pour cette expérience, merci pour ce dialogue... On est entré dans le questionnement, on s'est remis en question de part et d'autre... Dix-neuf heures, mercredi, salle Européenne, Jean-Marc Nollet, chef de groupe Ecolo, ne cache pas son soulagement. Voilà près de cinq heures que les dix-sept députés de la commission d'enquête Fortis débattent avec leurs quatre experts. Une séance entamée dans un climat un peu tendu.

Pour rappel, le quatuor de juristes a rendu, voici à peine vingt-quatre heures, un rapport qui condamne sans appel l'enquête parlementaire. Sans appel, vraiment ? En fait si... Vers dix-huit heures trente, les deux experts néerlandophones prennent toute la salle par surprise. « On peut penser à définir les modalités de ce que vous pouvez faire. Il y a peut-être encore des pistes de réflexion », a indiqué Jean Dujardin, spécialiste en droit public (VUB). Le professeur Frans Vanistendael (droit fiscal, KUL) embrasse... « Notre rapport n'a pas manqué son effet. Quand on a entamé notre mission, nous avons dû faire face à un véritable tsunami. On nous a dit "il faut faire ça, ça et ça". » Et de ponctuer sa réponse d'un « je vous ai entendus »... « On ne va dès lors pas dire qu'on arrête, poursuit-il. On va réfléchir. On a entendu vos arguments. Après tout, on a encore le temps, nous devons rendre notre rapport seulement le 16 février. » Le meilleur est pour la fin : « Peut-être pourrions-nous rédiger un nouveau rapport d'ici là. »

Une suspension de séance plus tard, les députés, Jean-Marc Nollet en tête, saluent la démarche...

Un bémol, du banc des experts. « Nous devons quand même nous concerter, par souci de collégialité », insistent-ils. L'on convient donc qu'ils se verront, entre

quatre (paires d') yeux. Pour déterminer s'ils peuvent à tout le moins répondre aux nombreuses demandes des parlementaires. Et, surtout, les aider à poursuivre la commission d'enquête, en leur indiquant quelles balises lui imposer. « Nous devons absolument nous concerter pour voir si nous pouvons proposer des solutions », insiste Jean-François Van Drooghenbroeck, spécialiste en droit judiciaire (UL).

Et, dès lors, continuer leur mission auprès de la commission... Leur réponse est attendue au plus tard pour le 16 février, donc.

Ce coup de théâtre ne bouleverse pas le scénario tel qu'écrit par la majorité, mercredi matin. Dès huit heures, en conseil des ministres restreint, les divergences de vues au sein de la pentapartite ont éclaté... C'est Herman Van Rompuy qui a mis le sujet sur la table. Une immixtion du pouvoir

exécutif dans les travaux législatifs ? Pas vraiment, quand on se souvient que la commission d'enquête fut l'un des points les plus à l'apogée discutés de l'accord gouvernemental, fin décembre. Le Premier ministre se veut prudent, eu égard à la radicalité du rapport des experts. Le MR embrasse, insistant pour qu'on ne baïle pas un texte qui expose, dit-on avenue de la Toison d'Or, bien des dangers. « Je n'ai pas envie

de poser des actes qui léseraient des tiers dans leurs droits fondamentaux ou conduiraient à l'annulation de procédures, avec impunité pour certains », dira d'ailleurs Daniel Bacquelaine, chef de groupe MR, l'après-midi.

Le PS, lui, insiste : il faut une commission. Boulevard de l'Empereur, on a d'ailleurs fait travailler plusieurs spécialistes, de longues heures durant. Lesquels n'épargnent pas le rapport de leurs confrères, remettant ouvertement en cause plusieurs points, notamment l'interprétation du rôle du Conseil supérieur de la Justice (lire ci-dessous).

Devant le blocage, on décide de gagner du temps. Pour cela, on charge Bart Tommelein, président (Open VLD) de la commission, de récolter des informations sur les différentes procédures en cours et, surtout, leur timing. « Je vais donc écrire au procureur général près la cour de cassation et au procureur général près la cour d'appel (de Bruxelles) pour leur demander quelles sont les affaires en cours et leur état d'avancement. »

D'ici là, les présidents de parti et leurs experts tenteront de donner à la commission les moyens d'exister. ■ VÉRONIQUE LAMQUIN



LES 44 MEMBRES du Conseil supérieur de la Justice, parmi lesquels se trouvent les enquêteurs Fortis, censés contrôler le fonctionnement de l'ordre judiciaire. © D.R.

Complémentaires, si chacun reste à sa place

ANALYSE
Procédures parallèles, procédures concurrentes, procédures viciées... N'y a-t-il plus moyen de faire la lumière sur d'éventuels dysfonctionnements ? Et qui doit le faire ? Le disciplinaire se penche sur l'éthique professionnelle, le pénal cherche à débusquer l'infraction, le civil la faute... Le Conseil supérieur de la justice (CSJ) et la commission parlementaire mènent-ils la même enquête ?

Non ! Si chacun reste dans ses

attributions, le travail de ces organes ne double pas. Le CSJ s'intéresse aux rouages des cours et tribunaux et il émet un avis, qui vaut recommandation, sur leur fonctionnement. La commission parlementaire, garante du fonctionnement démocratique de nos institutions, est censée formuler des propositions pour améliorer notre arsenal législatif.

Donc, si chacun reste à sa place, les interférences et doublons sont minimes. Est-ce le cas ?

Le Conseil supérieur agace par

fois le politique par ses avis un peu intrusifs sur le processus législatif. Et les parlementaires se prennent un peu trop pour des juges, avides de sentences immédiates et publiques, comme lors de la commission Dutroux.

Il y a également une ambiguïté dans le travail du parlementaire en commission : dans l'hémicycle du parlement, le député ou le sénateur dispose d'un pouvoir étendu ; mais dans une commission d'enquête, ils deviennent juge d'instruction. C'est-à-dire qu'il

enquête sur un problème, il émet des hypothèses, il travaille à charge et à décharge, il respecte la présomption d'innocence, et surtout il ne juge pas, il ne condamne pas. Normalement.

Le Conseil supérieur de la justice présente aussi quelque ambiguïté. Est-il l'organe (absolu ?) de contrôle externe du judiciaire ? Composé pour moitié de magistrats, échappe-t-il à toute tentation corporatiste ?

Le Constitution dit, en tout cas, qu'à l'exclusion du discipli-

naire et du pénal, le CSJ peut enquêter sur le fonctionnement de l'ordre judiciaire. Sa mission se limite à la manière dont les magistrats ont agi dans le cadre de l'affaire Fortis. Pour le reste, les interactions ou pressions entre les pouvoirs relèveraient de la commission d'enquête parlementaire. Qui, elle, ne peut pas revenir sur les agissements des magistrats. Mais bien sur ceux des ministres. ■ JEAN-PIERRE BORLOO

► P.16 CARTE BLANCHE

BREF

OVERIJSE

Non au scrutin européen

Overijse a chargé son maire, Dirk Brankaer, de convaincre la Conférence des bourgmestres de Hal-Vilvorde de boycotter le scrutin européen, en raison de la non-scission de BHV. Overijse, comme Leeuw-Saint-Pierre et Hal, se rangera à l'avis de la Conférence. Lennik et Affligem boycotteront le scrutin. Hoeilaert, Vilvorde, Zaventem et Merchtem, ne le feront pas. (b)

MALMEDY

Robert Denis blanchi

Aucun indice n'a été retenu contre Robert Denis, l'ex-maire MR Malmédy, soupçonné d'avoir profité de sa fonction pour implanter des antennes GSM sur ses terrains. « L'enquête est finie et aucune poursuite ne sera entamée » a conclu la procureure du roi de Verviers (b).

EN DEUX MOTS

PMS. Les centres PMS bénéficieront d'une augmentation de cadre de 5,6 %. 20 autres emplois seront générés par la création de cinq nouveaux centres.

Politique / Le président du Sénat relance l'idée d'un changement du mode d'élection

De Decker veut le « majoritaire »

Généralement d'« expression modérée », selon l'expression d'Alain Siaens, président du Cercle royal gaulois, qui invitait mercredi midi son hôte à prendre la parole, Armand De Decker a fait mentir sa réputation – en tout bien, tout honneur – dans son laïus devant les membres et les invités du club « artistique et littéraire » bruxellois. En relançant cette idée : « Modifications notre mode de scrutin »... Osé. Un tabou, presque, en Belgique.

Que le président du Sénat (MR) prend soin de briser en douceur – dirons-nous –, dans un discours global sur l'« indispensable réforme de l'Etat ». Un raisonnement en trois temps. 1. Le libéral réaffirme sa foi dans « l'Etat belge ». Il décrète : « Face à la crise économique et sociale, il sera plus indispensable que jamais. » 2. Armand De Decker veut un Etat, oui, mais « modernisé », « simplifié ». D'où, de la part de celui qui coprésidé (avec le Flamand Kris Peeters) un groupe de travail à ce sujet, son adhésion au projet d'une « grande réforme

institutionnelle », pourvu qu'elle donne de nouveaux moyens au fédéral, qu'elle veille à plus de « cohérence » dans l'exercice des compétences entre les Régions, et enfin qu'elle renforce Bruxelles « capitale de l'Europe » (à noter cette autre idée ; faire coopérer les parlements bruxellois et européens !). Le président du Sénat verrait bien Flamands, Bruxellois et Wallons signer un « nouveau Pacte des Belges ».

Instabilité

3. Pour y arriver, il y faudra de la « stabilité » politique, au lieu du « morcellement » entre les partis, un mal qui nous menace, et qui frappe gravement déjà le paysage flamand : « On a des partis de moins en moins capables de prendre des décisions ensemble sur les grands sujets de l'heure. » 4. On y vient : le système proportionnel génère naturellement cette instabilité : « Comme libéral, j'ai toujours défendu un mode de scrutin qui permet à tous les courants d'être représentés au parlement, mais là, j'ai réfléchi, j'ai

changé d'avis. » Armand De Decker veut un scrutin majoritaire à deux tours, à la française, « en tout cas pour l'élection d'une partie des parlementaires fédéraux, la moitié par exemple ».

Avantage : simplification, alternance au pouvoir : « Trois ou quatre grandes familles opéreraient. » En plus : « Cela provoquerait une sélection accrue du personnel politique, qui gagnerait en qualité. »

Le libéral admet : « Il y a autant de systèmes démocratiques qu'il y a d'Etats. » Le mode de scrutin n'est donc pas décisif. Il n'empêche : le mal qui ronge la vie politique en Belgique requiert, selon lui, de « réfléchir » sans tarder à un changement du mode d'élection.

Une idée très abrasive, qui divise les partis et figure dans le programme du MR, mais que son président, Didier Reynders, a portée plutôt discrètement jusqu'à présent. Il pourrait ouvrir le débat. Armand De Decker l'y encourage franchement. ■

DAVID COPPI

Un scrutin à la française

Le président de la République est élu au scrutin majoritaire à deux tours



Suivant ce système, l'électeur doit choisir un candidat parmi plusieurs, lors d'un « premier tour » de scrutin. On compte le nombre de voix obtenues par chaque candidat. Si l'un d'eux recueille la majorité absolue (plus de 50 % des suffrages), il est élu. Sinon, on organise un « second tour » de scrutin, 8 à 15 jours plus tard, pouvant comporter un nombre plus réduit de candidats, qui se regroupent généralement en deux camps, et à l'issue duquel est élu celui qui recueille le plus de voix, cette fois à la majorité relative, parmi les suffrages exprimés. Le président du Sénat, Armand De Decker, est favorable à ce système, qui pourrait, dit-il, être appliqué partiellement en Belgique, par exemple pour l'élection de la moitié des parlementaires fédéraux. ■

D.CI

BREF

TERMONDE

Kim De Gelder sous haute sécurité

Kim De Gelder, l'auteur présumé de la tuerie dans la crèche « Fabeltjesland » (le Pays des fables), fin janvier à Termonde, a été transféré de l'infirmerie de la prison de Bruges vers l'aile de haute sécurité. Farid Bamouhammad, alias Farid le Fou, est déjà passé par cette section. Le parquet n'a fait aucun nouveau commentaire sur l'enquête, ni sur ce nouveau régime de sécurité dont De Gelder fait l'objet. (b)

FOREST

Des scellés sur la prison ?

L'inspection du contrôle du bien-être au travail a laissé jusqu'à lundi à la prison de Forest pour résoudre les problèmes de sécurité (briques descellées) sous son porche d'entrée principale, sous peine d'y faire apposer des scellés. L'apposition de scellés serait surtout « forte sur le plan symbolique ». Concrètement, plus aucun détenu, ni aucun membre du personnel, ne pourrait en effet entrer ou sortir par cette entrée principale. (b)